

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00244

Numéro SIREN : 848 661 633

Nom ou dénomination : 500 ANTHY SUR LEMAN

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002998

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SNC LS 500 ANTHY SUR LEMAN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : LIEUDIT CHAMPS DU PUIT 74200 ANTHY SUR LEMAN

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 30/09/2022		Exercice N-1		
					Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ *			Capital souscrit non appelé (I)	AA					
			Frais d'établissement	AB	AC				
			Frais de développement	CX	CQ				
			Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
			Fonds commercial (1)	AH	AI				
			Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
			Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
			Terrains	AN	AO				
			Constructions	AP	589 732	AQ	223 187	366 545	444 313
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	56 798	AS	47 732	9 065	21 400
			Autres immobilisations corporelles	AT	831 799	AU	388 131	443 668	558 769
			Immobilisations en cours	AV	4 116	AW		4 116	768
			Avances et acomptes	AX		AY			
			Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières	BH		BI			
			TOTAL (II)			BJ	1 482 447	BK	659 051
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 967	BM		6 967	4 718	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	70 230	BU		70 230	59 125	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	178	BY		178	5 057	
		Autres créances (3)	BZ	184 772	CA		184 772	99 368	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	70 585	CG		70 585	88 986	
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	14 912	CI		14 912	16 763	
		TOTAL (III)	CJ	347 647	CK		347 647	274 019	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Écarts de conversion actif (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 830 094	1A	659 051	1 171 042	1 299 271		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations			Stocks :			Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : SNC LS 500 ANTHY SUR LEMAN

Néant ☐

			Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 8 000)		DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	(706 829)	(709 484)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(194 599)	2 655
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)		DL	(893 429)	(698 829)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 126	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 320 342	736 834
	Dettes fiscales et sociales		DY	92 158	87 657
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	10 317	9 765
	Autres dettes		EA	637 527	1 163 843
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)		EC	2 064 471	1 998 101
	Écarts de conversion passif (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 171 042	1 299 271
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 064 471	1 998 101
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 126	

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

500 ANTHY SUR LEMAN
Société en nom collectif au capital de 8 000 euros
Siège social : Lieudit Champs du Puits 74200 ANTHY SUR LEMAN
848 661 633 RCS THONON LES BAINS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois mars,
A 15h40,

Les associés de la société 500 ANTHY SUR LEMAN, société en nom collectif au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 375 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

La société LS 500 EXPLOITATION, représentée par Monsieur Hervé VALLAT, propriétaire 499 part sociale,

La société LS 500 PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Hervé VALLAT, propriétaire de 1 part sociale,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé VALLAT préside l'Assemblée en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à la gérance,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée.
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 font apparaître un résultat déficitaire d'un montant de - 194 599,76 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

En totalité au poste "report à nouveau"

- 194 599,76 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités prescrites par les dispositions légales et statutaires en vigueur, et plus généralement, toutes les formalités nécessaires à la réalisation des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

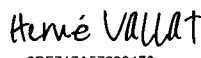
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Pour LS 500 EXPLOITATION
Hervé VALLAT

Pour LS 500 PARTICIPATIONS
Hervé VALLAT

DocuSigned by:

2BF717A57699478..

DocuSigned by:

2BF717A57699478.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné, .

Monsieur **Hervé VALLAT**, né le 6 juin 1969 à PARIS (13^{ème}), de nationalité française, demeurant 225 A Route de Lausanne 1292 CHAMBESY, Suisse,

agissant en qualité de représentant légal ou de représentant légal du Gérant ou du Président de l'ensemble des sociétés listées en Annexe aux présentes (ci-après les « Sociétés »),

DONNE PAR LES PRESENTES POUVOIR A :

Monsieur **Christophe DEHAUMONT**, né le 11 août 1981 à MONTMORENCY (95), demeurant 12 rue du Griffon 69001 LYON, en sa qualité de Directeur Juridique,

De, au nom et pour le compte des Sociétés,

1. Faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations auprès des Centres de Formalités des Entreprises, du Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers, des Greffes des Tribunaux de Commerce, des Chambres des Métiers et de l'Artisanat, du Guichet Unique, du Guichet Entreprises, de l'administration fiscale et de tous autres organismes, etc.

2. A cet effet, remplir toutes formalités, signer pour au nom des Sociétés listées en Annexe tous formulaires et documents nécessaires au bon accomplissement desdites formalités (y compris par procuration s'il le juge nécessaire), faire toutes déclarations, signer ou certifier conforme tout document confirmatif, complémentaire ou réitératif si besoin est,

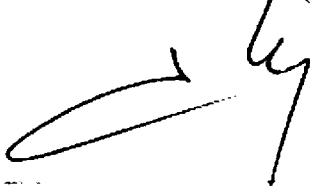
3. Et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

La présente délégation est consentie à compter de son acceptation par le délégataire et pour la durée du contrat de travail de ce dernier. Le délégant peut y mettre fin à tout moment, sans que cela ne puisse constituer une modification du contrat de travail du délégataire.

Il est également précisé que la cessation des fonctions du délégant ne mettra pas fin à la présente délégation qui subsistera avec son successeur, sauf révocation.

Fait à Chaponnay,
Le 10 mai 2023

Monsieur Hervé VALLAT (*)



Monsieur Christophe DEHAUMONT ()**

Bon pour acceptation de
la délégation de pouvoirs

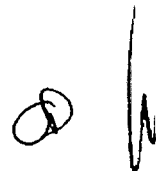


(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs ».

(**) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de la délégation de pouvoirs ».

ANNEXE

Les Sociétés concernées par la présente délégation de pouvoirs sont listées ci-après.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' followed by a vertical line and a small hook.